



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale des Activités Fiduciaires
Direction du Centre de Traitement Fiduciaire

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° AO/Z04/CTF/05/2026

SÉLECTION D'UN PRESTATAIRE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE REPRISE PARTIELLE DU REVÊTEMENT AU SOL ENDOMMAGÉ DE TYPE RÉSINE ET DU MARQUAGE AU SOL DANS CERTAINS LOCAUX DU CENTRE DE TRAITEMENT FIDUCIAIRE.

Août 2026

PREMIERE PARTIE: DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I.1 - Objet

Le présent cahier des charges a pour objet d'indiquer aux candidats la nature et la spécificité des travaux à réaliser.

I.2. Allotissement

Le présent cahier des charges comprend les deux (2) lots ci-après:

- reprise partielle de la résine endommagée;
- travaux de marquage au sol.

Les lots sont distincts et indépendants. Les soumissionnaires peuvent postuler pour un (01) ou les deux lots.

I.3 - Visite de site

La visite de site est obligatoire et sera prise en compte dans l'évaluation des offres.

Tout candidat qui ne participera pas à la visite de site au jour et heure indiqués dans la lettre de consultation verra son offre rejetée.

I.4 - Conformité

Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges sera rejetée pour non-conformité, sans préjudice pour la Banque Centrale.

I.5 - Durée de validité des offres

La durée de validité des offres devra être de quatre-vingt dix (90) jours à compter de la date de dépôt des plis. Par conséquent, les soumissionnaires resteront engagés par leurs propositions pendant toute cette durée.

I.6 - Langue de soumission

Les offres ainsi que toutes les correspondances et tous les documents échangés entre le soumissionnaire et le CTF, seront rédigés en langue française.

I.7 - Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. Le CTF ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenu de les régler ou de les rembourser, quelle que soit l'issue de la consultation.

I.8 - Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA.

I.9 - Prix de l'offre

Les prix doivent être établis suivant le cadre de devis joint. Toutes les rubriques doivent être remplies de manière à fournir les renseignements demandés. Ils doivent être en hors taxes et hors douane et comprendre tous les frais exposés.

Les prix indiqués par le soumissionnaire seront fermes durant l'exécution du marché, c'est-à-dire non révisables.

Avant l'attribution du marché, le CTF se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou anormalement bas) pourrait constituer le motif de rejet de la proposition, à la discrétion du CTF.

I.10- Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA),

en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effets équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

I.11. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre les trois (3) parties distinctes ci-après:

- une lettre de soumission dûment signée par le soumissionnaire ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

I.11.1. La lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en **annexe 1**, précisant tous les éléments de son offre.

Cette lettre devra être dûment signée par le soumissionnaire.

I.11.2. Offre technique

L'offre technique devra comprendre:

- la description détaillée des travaux à réaliser ;
- la présentation générale des matériaux et produits à utiliser ;
- le délai et la méthodologie de réalisation des travaux ;
- le planning d'exécution des travaux ;
- la durée de garantie des travaux réalisés ;
- la formulation d'avis et remarques;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

I.11.3. - Offre financière

L'offre financière devra être établie en hors taxes et hors douane. Les prix indiqués par le soumissionnaire seront fermes, non révisables et comprendront:

- un devis détaillé de l'offre ;
- les superficies ;
- les prix unitaires ;
- le coût total ;
- le taux de remise ;
- le total net.

Les prix prévus comprennent l'ensemble des dépenses y compris les frais nécessaires non explicitement cités.

I.12. Lettre type de soumission

Les soumissionnaires devront produire une lettre de soumission précisant tous les éléments de leurs offres qui les engageront contractuellement. Cette lettre devra être signée par un responsable de l'entreprise soumissionnaire.

I.13. Evaluation des offres

Pour l'évaluation des offres, le CTF prendra en compte les ajustements apportés au prix, le cas échéant, pour rectifier les erreurs arithmétiques. S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

L'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et, d'autre part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard des critères économiques et financiers.

Elle se fera en intégrant les coûts TCO "Total Cost of Ownership ou Coût Total de possession". Sur cette base, pour chaque offre jugée conforme, il sera procédé à la détermination du Coût de Cycle de Vie (CCV) en tenant compte des coûts directs et indirects qui interviennent dans le cycle de vie de la prestation.

A l'issue du dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à 100% des travaux requis pour le marché. Les superficies peuvent faire l'objet d'une augmentation ou d'une diminution à hauteur de 30%, à la discrétion de la Banque Centrale.

I.14 Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aurait été évaluée économiquement la plus avantageuse. Il s'agit de l'offre dont le CCV a été jugé le plus bas et non nécessairement celle dont le montant initial se révèle le plus faible.

Le CTF se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition, et d'annuler la procédure de consultation en rejetant toutes les propositions, à tout moment, avant la signature du contrat.

I.15 Notification

Le marché sera notifié au soumissionnaire retenu et un contrat de marché pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.16 Lieu d'exécution du contrat

Les travaux à réaliser se feront au Centre de Traitement Fiduciaire de la BCEAO à Yamoussoukro, sur la base des superficies identifiées lors de la visite du site.

I.17. Délai de livraison

I.18.1 Le délai de livraison des travaux est de d'un (1) mois et commencera à courir à compter de la date de commande.

I.18.2 Ce délai doit être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à 1/1000 du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder cinq pour cent (5%) du prix du marché.

I.19. Réception

Avant le démarrage des travaux, tous les produits et matériaux feront l'objet de réception sur Site avant application, sanctionnés par un bordereau de livraison signé par les parties.

La réception provisoire se fera à la fin de la livraison des travaux et après vérification de la conformité technique. La réception définitive sera prononcée à la fin de la période de garantie d'un an.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les parties.

I.20. Garantie

Le marché est assorti d'une retenue de garantie de 5% de son montant, à libérer après la réception définitive des travaux, qui sera prononcée à la fin de la période de garantie d'un an.

Pendant la période de garantie qui prendra effet à compter de la date de réception provisoire, les interventions pour la correction d'éventuelles anomalies se feront dans les locaux du CTF.

I.21 - Modalités de paiement

Le montant total du marché, déduction faite de la retenue de garantie de 5%, est réglé par virement bancaire après livraison conforme, attestée par un procès-verbal de réception provisoire et sur présentation de la facture en quatre (4) exemplaires originaux, accompagnée des pièces justificatives (bon de commande et bordereau de livraison).

Toutefois, si le prestataire le souhaite, les modalités de règlement ci-après pourront être appliquées :

- trente pour cent (30%), à la signature du contrat, à titre d'avance de démarrage. Celle-ci est couverte à cent pour cent (100%) par une lettre de garantie autonome, communiquée par le prestataire et délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par le CTF, vingt-huit (28) jours après le remboursement intégral de l'avance perçue ;
- soixante-cinq pour cent (65%) à la fin des travaux attestée par la signature du dernier procès-verbal de réception provisoire par les deux (2) Parties ;
- cinq pour cent (5%) du prix total du contrat au terme de la période de garantie contractuelle, au titre de la retenue de garantie. Toutefois, cette retenue peut être libérée avant terme contre remise d'une garantie autonome d'égale montant, délivrée par une banque ou un établissement financier de premier ordre, agréé par la BCEAO.

I.22. Litiges et contestations

I.22.1 Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, tout différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre *ad hoc* désigné par la CCJA.

I.22.2 L'arbitrage se déroulera en langue française à Abidjan en Côte d'Ivoire, et selon le droit ivoirien.

I.22.3 Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie succombante.

I.23. Compléments d'information

Pour toute demande d'éclaircissement, les candidats pourront prendre l'attache de la Direction du Centre de Traitement Fiduciaire, par courriel au moins cinq (5) jours avant la date limite de remise des offres à l'adresse : courrier.offres-ctf@bceao.int. Le CTF se réserve le droit de ne pas donner suite à toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai de clôture.

Les questions formulées ainsi que les réponses fournies seront communiquées à tous les candidats.

DEUXIÈME PARTIE: SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

II. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Le présent cahier des charges a pour objet de préciser les travaux à réaliser dans le cadre de la reprise partielle de la résine endommagée et du marquage au sol dans des espaces de travail du CTF, plus précisément dans la zone de production. Ces travaux concernent :

II.1 Reprise partielle de la résine endommagée

- Le type de résine doit pouvoir supporter le passage des engins lourds tels que les chariots à mât rétractable, les transpalettes et les gerbeurs ;
- Résine époxy haute performance ou mortier de résine ;
- Durée de résistance: le système doit être conforme aux Avis Techniques (DTA) ou aux normes de construction industrielle (RSOL, CCFAT). C'est-à-dire de 3 ans et plus. Forte résistance à l'abrasion, à la compression, aux chocs, aux huiles et graisses ;
- Finition : antidérapante et non poreuse (facilité de nettoyage). Couche de scellement pour assurer l'étanchéité et la résistance à l'usure ;
- Epaisseur de classe IV ou supérieure (5mm minimum en multicouche) ;
- Reprise des joints de dilatation du béton pour éviter les fissures du revêtement.

II.2 Marquage au sol

Ces travaux consistent à faire la délimitation de la zone de Production au niveau :

- des circulations ;
- des locaux de stockage.

Le marquage devra se faire avec de la peinture de haute qualité résistant au passage des engins et dont la durée est supérieure à 2 ans.

ANNEXE I : Formulaire de lettre de soumission

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

**A MONSIEUR LE DIRECTEUR DU CENTRE DE TRAITEMENT FIDUCIAIRE
BP 445 YAMOUSSOUKRO**

Objet : Sélection d'un prestataire pour la réalisation des travaux de reprise de la résine endommagée et du marquage au sol dans certains endroits du CTF.

Nous, soussignés (Nom et Prénoms), soumettons par la présente, une offre de prix pour (à indiquer) pour un montant de.....FCFA HT/HD

La durée de validité de notre soumission est de quatre-vingt-dix (90) jours au moins pour compter du (indiquer la date limite de dépôt des offres).

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites ci-dessous dans le cadre de cette consultation sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification:

1. Nous avons lu et compris les dispositions du présent cahier des charges, et nous acceptons d'être liés par celle-ci.
2. Nous proposons de réaliser l'objet de la consultation dans les taux et prix indiqués dans l'offre financière incluse dans notre soumission.
3. Comme prévoit le cahier des charges, les prix mentionnés resteront fermes pendant la durée du contrat.
4. Nous n'avons aucun conflit d'intérêts pouvant remettre en cause notre participation au processus d'acquisition et à l'attribution du contrat.
5. Nous n'avons pas été déclarées inéligibles par la Banque. Nous prenons l'engagement de respecter scrupuleusement les lois en vigueur dans notre pays d'enregistrement et le pays dans lequel le contrat est exécuté.

Nous comprenons que vous n'êtes nullement tenus à l'obligation d'accepter la proposition la moins disante, ni l'une quelconque des propositions que vous recevez.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si elle est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Nous confirmons que le soussigné est autorisé à engager le (s) soumissionnaire (s) à respecter les obligations contenues dans le dossier d'appel d'offres et le contrat.

Signature du représentant habilité:

Nom et titre du signataire:

Nom de l'Entreprise/Prestataire:

ANNEXE II :**cadre de devis quantitatif et estimatif pour les travaux de résine**

Items	Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire FCFA HT (indiquer le prix du mètre carré traité)	Prix total FCFA HT
1	Fourniture de produit de résine semblable à l'existant	75	m2		
2	Main d'œuvre y compris toutes sujétions		forfait		
3	TOTAL HT/HD (ensemble livré sur Site)		ens		

cadre de devis quantitatif et estimatif pour les travaux de marquage au sol

Items	Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire FCFA HT (indiquer le prix du mètre linéaire traité)	Prix total FCFA HT
1	Fourniture de peinture	300	ml		
2	Main d'œuvre y compris toutes sujétions		forfait		
3	TOTAL HT/HD (ensemble livré sur Site)		ens		

ANNEXE III**Tableau des superficies des locaux concernés par les travaux de résine**

Locaux	Superficie
Local A	398,15 m ²
Local B	762,95 m ²
Local C	1522, 20 m ²

Tableau de superficie des zones concernées par les travaux de marquage de sol

Local de traitement	
Longueur de la salle	60 mètres
Largeur de la salle	30 mètres
Zone de circulation	
zone A (entre les deux grilles du Service)	64 mètres
Zone B (après la deuxième grille de la zone de circulation du Service)	50 mètres
Zone C (quais)	70 mètres